

Délit de fuite, pas d'amende, pas de retrait !

Les délits de fuite, c'est l'un des points noirs de la sécurité routière. Un récent exemple est venu le rappeler avec l'accident d'un cycliste, directeur du centre Fedasil de Rocourt, récemment renversé sur la route. L'auteur des faits, lui, s'est enfui, laissant le cycliste sur place, seul, blessé et abandonné à son triste sort.

Ce fait d'actualité n'est pourtant pas isolé. « Il y a eu une diminution du nombre d'accidents avec délit de fuite en 2020 mais, en raison de la crise sanitaire, il y a eu une baisse de tous les types d'accidents. En revanche, la proportion de délits de fuite par rapport au nombre total d'accidents n'a pas diminué : 12 %. Cela veut donc dire qu'en Belgique, environ 1 accident avec tué ou blessé sur 8 s'accompagne d'un délit de fuite. C'est évidemment énorme ! », s'insurge Benoît Godart, porte-parole de l'Institut Vias. C'est dire si le problème est présent...

AMENDE : JUSQU'À 80.000 €

La Justice pardonne peu ce type de comportement. Pourtant, à Bruxelles, elle a récemment décidé la suspension du prononcé, avec des conditions à respecter, dans un cas de délit de fuite. Une décision rare. « En général, pour un délit de fuite, vous ramassez un retrait de permis et une amende (NdIR : qui peut monter jusqu'à 80.000 € dans les cas les plus graves) », présente Hamid El Abouti. L'avocat bruxellois a néanmoins réussi à obtenir

une suspension du prononcé pour son client, S.D. « Ce monsieur était stationné près de la place De Brouckère. Au moment de sortir de son stationnement, il fait une marche arrière et, en faisant cette marche arrière, il n'a pas vu qu'il y avait une personne à vélo derrière lui : il lui est rentré dedans et a quitté les lieux sans faire de constat. C'est ça qui a établi le délit de fuite. » Le cycliste : un adolescent qui roulait en VTT.

« EVITER UNE BAGARRE »

Devant le tribunal de police de Bruxelles, M^e El Abouti a su se montrer persuasif en mettant en avant des éléments qui ont fait pencher la balance en faveur de son client.

« Ce monsieur roule depuis



M^e El Abouti, l'avocat du prévenu. © D.R.

une vingtaine d'années et n'a aucun antécédent judiciaire en la matière. Ensuite, il n'y a eu

que des dégâts matériels, il a uniquement touché le vélo et la personne n'a pas été blessée », explique l'avocat qui justifie habilement le délit de fuite qui était reproché à S.D. « Ça se passe en plein centre-ville, place de Brouckère, avec des jeunes et donc, pour éviter un attroupement et une situation qui s'envenime, monsieur a quitté les lieux parce que c'est parfois difficile de dialoguer avec des jeunes et qu'il voulait éviter que ça se termine en bagarre. »

Aucune amende, aucun retrait de permis, mais S.D. devra satisfaire à plusieurs conditions durant trois ans dont la principale étant de ne plus commettre d'infractions durant cette période. ●

J.M.

Des pourcentages effrayants

Davantage de délits de fuite en ville qu'à la campagne

Selon Vias, ces dix dernières années, le nombre de délits de fuite est resté stable mais le pourcentage de délits de fuite a augmenté de presque 25 % par rapport aux accidents corporels. Chaque année, il y a environ 4.500 accidents corporels dont l'auteur prend la fuite, selon l'institut qui précise également que le pourcentage des délits de fuite lors des accidents corporels est plus élevé en région de Bruxelles-Capitale (16 %) qu'en Flandre (12 %) et en Wallonie (10 %). (*)

La plus grande part des accidents

avec délit de fuite se situe dans les zones à morphologie urbaine (zones où l'espace, physiquement, est occupé par la ville, c'est-à-dire avec une haute concentration de logements et d'équipements urbains) et dans les grandes villes. Cela peut s'expliquer par le relatif anonymat des grandes villes où beaucoup de voitures peuvent plus vite se confondre que dans un village, selon Vias. Mais, à contrario, dans les zones urbaines, des caméras ANPR sont plus souvent présentes que dans les zones rurales. Par conséquent, une caméra peut enregistrer la

plaque d'immatriculation du véhicule de l'auteur et identifier ainsi le propriétaire de la plaque d'immatriculation afin de retrouver l'auteur de l'accident avec délit de fuite.

Ces caméras permettent de briser en partie l'anonymat dans les zones urbaines. Les accidents avec délit de fuite se produisent également plus souvent la nuit que le jour. ●

J.M.